

15 CENTIMES BUREAUX ET REDACTION: Roubaix, Grande-Rue, 71

VENDEUR: 24 JUIN 1921

Nos Feuilletons

De PAUL DE GARROS, le romancier de grand talent, aux œuvres si goûtées, le Journal de Roubaix a commencé, dimanche prochain, la publication de

L'IDYLLE DANS LA TOURMENTE

Dans ce nouveau feuilleton, nos lecteurs retrouveront les qualités nombreuses qui ont fait apprécier l'auteur par les productions que nous avons déjà données de lui.

L'IDYLLE DANS LA TOURMENTE

PAUL DE GARROS y a fait passer de la vie. Ses personnages bien marqués se meuvent au travers d'un sujet passionnant.

L'IDYLLE DANS LA TOURMENTE

est écrit dans un style alerte et coloré, ce qui ne pourra manquer d'augmenter l'intérêt de nos lecteurs pour ce roman parmi les meilleurs de PAUL DE GARROS.

La Défense de Dantzig

Le Conseil de la Société des Nations a entendu un rapport de vicomte Ithell sur la défense militaire de la ville libre de Dantzig; il a ensuite adopté une résolution désignant le gouvernement polonais pour assurer éventuellement la défense terrestre de Dantzig et le maintien de l'ordre sur le territoire de la ville libre, dans le cas où les forces de police locales ne seraient pas suffisantes.

Néanmoins, si le haut commissaire constate lui-même que la ville libre court un danger pressant, il pourra inviter directement le gouvernement polonais à assurer la défense.

Des que le but poursuivi aura été atteint à la satisfaction du haut commissaire, les troupes polonaises devront se retirer.

Il est spécifié en outre que, dans tous les cas où la Pologne aura à assurer la défense de Dantzig, le Conseil de la Société des Nations pourra lui adjoindre la collaboration d'un ou plusieurs Etats membres de la Société.

Le Conseil n'a pas jugé nécessaire de déterminer dès à présent dans quelles conditions serait assurée la défense maritime de Dantzig, mais le haut commissaire est chargé d'étudier « le moyen de créer dans le port de Dantzig, sans y établir une base navale, un port d'attache pour les navires de guerre polonais ».

Nous sommes persuadé que le Conseil de la Société des Nations était animé des meilleures intentions quand il a adopté à l'unanimité la résolution que nous venons d'analyser. Néanmoins il ressort clairement que toutes les précautions sont prises pour paralyser complètement la Pologne à Dantzig et l'empêcher d'assurer elle-même la défense du seul débouché qu'elle ait sur la mer.

Un mois d'août dernier, quand les bolchevistes marchaient sur Varsovie, le commissaire de la Société des Nations à Dantzig était sir Reginald Tower qui, sous prétexte de neutralité et d'accord avec les autorités allemandes, empêcha le débarquement des munitions destinées à l'armée polonaise.

M. JONNART AU VATICAN

Rome, 23 juin. — Le Pape a reçu hier M. Jonnart, ambassadeur extraordinaire de France, avec sa famille.

Le Saint-Père a reçu également Mgr Remond, aumônier général de l'armée française.

DERNIÈRE HEURE

LA PROROGATION DES LOYERS

Un contre-projet Bellet à la Chambre Paris, 23 juin. — M. Bellet et un certain nombre de députés vont déposer un certain projet sur la prorogation des loyers.

Ce projet consiste, en substance, à accorder un délai de six mois à tous les locataires dont le bail expirerait le 31 décembre prochain, ce délai commençant à courir à partir de l'expiration du bail, sous réserve que ces locataires n'aient pas obtenu une prorogation antérieure en vertu de la loi du 2 mars 1921 relative au terme de l'expiration de la prorogation.

Les auteurs de ce contre-projet estiment, a-t-on dit, que le projet de loi modifié par la Commission, ne pourra pas être voté avant la séparation des Chambres, et ils pensent, avec leur texte, applanir les difficultés entre locataires et propriétaires.

La Chambre continue la discussion de la taxe sur le chiffre d'affaires

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Raiberti, devant un petit nombre de députés.

Le projet de modification à la loi sur le chiffre d'affaires

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires.

LES COOPÉRATIVES

M. René Nicod a la parole pour soutenir un amendement à l'article 4. Cet article modifie l'article 62 de la loi du 23 juin 1920, qui définit le chiffre d'affaires taxé pour les commerçants, intermédiaires, les coopératives de consommation, les syndicats agricoles, etc.

M. Nicod développe longuement sa thèse en faveur des coopératives et, comme il oppose le traitement fait à celles-ci et celui consenti aux dépositaires de bestiaux et à certains commerçants, le ministre du Commerce et M. Bokanowski, rapporteur général adjoint, discutent ses affirmations.

M. Dior. — Les agriculteurs ne sont exonérés que s'ils ont réellement entraîné le bétail pendant plusieurs mois, avec les produits de leurs propres récoltes.

M. Dior fait un grand éloge des coopératives. Comme un député socialiste lui a crié ironiquement: « Parlez au nom du bloc national », M. Dior riposte: « C'est un honneur pour moi, ce n'est pas une injure. Je crois que le bloc national fera le bonheur de mon pays; chacun de nous pense de même pour son parti. C'est mon droit d'avoir mon opinion. (Applaud.) »

M. Justin Godard, député du Rhône, membre du conseil supérieur de la coopération, soutient l'amendement Nicod, en faisant ressortir que l'exonération proposée ne diminue rien de très peu le rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. E. Lafont parle en faveur des coopératives, mais la Chambre est tellement bruyante que l'orateur demande le renvoi de la discussion à cet après-midi. Il en est ainsi décidé. La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 20 sous la présidence de M. Raoul Péret, MM. Barthou et Léon Bérard sont au banc du Gouvernement.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. BERTHON

Le Président annonce qu'il a reçu de M. Berthon une demande d'interpellation sur l'impunité dont jouissent le colonel Bernadot et le général Boyer, responsables de l'exécution, à Fleury, des sous-lieutenants Harduin et Milon.

M. Berthon demande le renvoi de la discussion à la suite des autres interpellations.

M. Berthon expose les circonstances dans lesquelles furent exécutés les deux officiers. Il demande la discussion immédiate et fait remarquer que le colonel et le général responsables de l'exécution ont des sous-lieutenants Harduin et Milon ont reçu de l'avancement.

La fixation de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'Instruction publique à engager une dépense de 13 millions 500.000 francs pour l'exécution de la convention conclue entre l'Université et la Ville de Paris, à l'effet de créer une cité universitaire sur les bastions 81, 82, 83 de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris.

Le projet est adopté.

La taxe sur le chiffre d'affaires L'AMENDEMENT DE M. NICOT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le chiffre d'affaires.

M. Ernest Lafont continue le discours qu'il a commencé ce matin, pour défendre l'amendement de M. Nicot à l'article 4.

L'amendement de M. Nicot, mis aux voix, est repoussé par 454 voix contre 144.

UN AMENDEMENT DE M. RENÉ LEFEBVRE

M. René Lefebvre dépose l'amendement suivant: « Sont considérés comme intermédiaires, dont le chiffre d'affaires est constitué par le montant des bonis, affectés en paiement des frais généraux, les bons, ristournés aux acheteurs, les groupements à base coopérative d'achat entre commerçants, les syndicats agricoles qui s'achètent ou livrent à leurs membres ce qui est nécessaire à la culture, les magasins de gros des sociétés coopératives de consommation. Tous les autres groupements d'achat, syndicats agricoles et coopératives de consommation et de production, sont considérés comme se livrant à des opérations commerciales dans la première catégorie. »

L'amendement de M. Lefebvre, repoussé par la commission, mis aux voix, est adopté par 387 voix contre 135.

Les derniers paragraphes de l'art. 4 sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à vendredi matin. La séance est levée à 18 h. 45. Séance vendredi matin, suite de la discussion sur la taxe sur le chiffre d'affaires. Cette discussion continuera l'après-midi après l'interpellation de M. Tharagary, sur l'élection des Basses-Pyrénées.

LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE VERDUN

M. Maginot assiste aux cérémonies commémoratives, avec le général Nivelle et M. Polinacé

Verdun, 23 juin. — A cette date du 23 juin, qui marque l'arrêt, à son extrême limite, de l'avance allemande, Verdun commémore chaque année, la longue et sanglante bataille qui s'est livrée sous ses murs.

Aujourd'hui, pour rehausser l'éclat des cérémonies, M. Maginot assiste aux cérémonies commémoratives, avec le général Nivelle et M. Polinacé.



M. MAGINOT, ministre des Pensions

féronies qui se déroulent dans la cité martyre, pour son cinquième anniversaire, M. Maginot, ministre des Pensions, a accepté de venir le présider, en compagnie du général Nivelle, qui commanda devant Verdun, en 1916, et par une délicate attention, la municipalité a tenu à profiter de cette occasion pour décerner le titre de citoyen d'honneur de Verdun à M. Raymond Poincaré, sénateur de la Meuse.

UNE RECEPTION A LA GARE

L'ancien Président de la République, ainsi que le ministre des Pensions et le général Nivelle, arrivés au début de la matinée, ont été reçus, à 9 heures, sur le quai de la gare.

Cette courte réception terminée, le ministre passe en revue la compagnie du 132^e d'infanterie qui, avec drapeaux et musique, rend les honneurs, et le cortège ministériel pénètre dans la ville, dont les rues sont pavées.

CEREMONIES RELIGIEUSES

Des cérémonies religieuses à la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur, ont lieu successivement à la synagogue, à la cathédrale et au temple protestant.

Des allocutions sont prononcées, notamment à l'église en ruines, où Mgr Ginalsty, évêque de Verdun, exalte l'héroïsme des défenseurs de la ville.

A L'HOTEL DE VILLE

A 11 heures, à l'hôtel de Ville, l'inauguration de la nouvelle salle dite des décorations. Une séance solennelle et exceptionnelle du conseil municipal s'ouvre ensuite dans la salle des délibérations.

Le maire, M. Robin, remet à M. Polinacé le diplôme de citoyen de Verdun.

EN L'HONNEUR DES HEROS INCONNUS

Après le banquet, le cortège ministériel s'est rendu au cimetière, où, à son lieu, en présence d'une foule nombreuse, une imposante cérémonie en l'honneur des sept soldats inconnus qui y sont inhumés.

MM. Maginot et Polinacé et le général Nivelle ont pris le train de 16 heures pour rentrer à Paris.

La réponse du Gouvernement hellénique

Athènes, 23 juin. — Après le retour de M. Gonnaris, deux longs conseils des ministres ont été tenus aujourd'hui. Le projet de réponse à la proposition de médiation, a été télégraphié au Roi à Smyrne, pour approbation. La réponse officielle du gouvernement sera probablement communiquée demain aux représentants des puissances alliées.

Les Kemalistes s'emparent de Tchivril

Constantinople, 23 juin. — Les troupes de Mustafa Kemal se sont emparées de la ville de Tchivril.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Pour la question d'Orient on attend la réponse de la Grèce

Une prochaine conférence à Boulogne pour examiner les problèmes de la Haute-Silésie

Londres, 23 juin. — A la Chambre des communes répondant au général Seely, au sujet des entretiens de M. Briand et de lord Curzon, M. Chamberlain dit sa satisfaction d'avoir l'occasion de déclarer, au nom de M. Lloyd George, que puisqu'on ne pouvait, pour le moment, fixer une réunion du Conseil Suprême, lord Curzon s'est rendu à Paris, afin de procéder à des échanges de vues avec M. Briand, sur les principales questions qui intéressent, actuellement, la Grande-Bretagne et la France, à savoir la situation en Orient et en Silésie. On a invité le gouvernement grec à faire une prompt réponse aux propositions qui lui ont été soumises. Les trois puissances alliées ont alors discuté les conditions en question, et elles sont arrivées à un accord général sur la conduite à suivre. Il ne serait pas opportun d'exposer ces conditions en détail, dans les circonstances actuelles, car on attend toujours la réponse du gouvernement grec à l'invitation qui lui a été adressée.

En ce qui concerne la situation en Haute-Silésie, il a été convenu qu'une réunion du Conseil Suprême sera tenue, à Boulogne, dans le courant du mois prochain, afin d'examiner cette question, ainsi que quelques autres, en attendant la décision des puissances.

LES CONGRÈS

La Semaine du Bâtiment

LE SURSALAIRE FAMILIAL ET LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Paris, 23 juin. — Au programme de la semaine qui précède M. Coquelle, agrariste l'étude de rapports entre employeurs et ouvriers dans le bâtiment.

M. Graille, ouvrier menuisier, expose, dans son rapport, les excellents résultats que le sur salaire familial, quoique de création récente, avait donné, et déclare qu'à ses yeux, et à ceux de beaucoup de ses camarades, c'était une institution qui corrigeait déjà dans une large mesure les défauts du salariat tel qu'il a été conçu jusqu'ici.

Le rapporteur demanda, en terminant, que le sur salaire familial devint obligatoire.

M. Martinet présenta un rapport sur la participation aux bénéfices, mais se déclara partisan des primes à la production. Il se montra adversaire du premier système qui impliquait, dit-il, une immixtion inadmissible du personnel ouvrier dans les entreprises.

M. Saunier, ouvrier menuisier, parla ensuite des salaires dans le bâtiment. Il s'éleva contre toute réduction actuelle dans une corporation où, dit-il, les salaires sont relativement peu élevés.

Il se prononça pour l'adoption des primes à la production réparties mensuellement, de manière à maintenir en équilibre l'ouvrier à une plus abondante production.

M. Blangier se prononça également contre la participation aux bénéfices, mais se déclara partisan des primes à la production. Puis M. Auzan, dans un rapport très documenté, montra ce qui avait été fait au groupe des Chambres Syndicales du Bâtiment, au point de vue du sur salaire familial.

Avec 1.300 adhérents seulement sur 4.000 membres du groupement et un an après sa fondation, la Caisse de compensation du sur salaire avait 15.000 bénéficiaires, qui avaient reçu 2.400.000 francs.

Trois cent vingt mille francs de primes de naissance et 1.500 francs de primes d'allaitement avaient été réparties.

Après la séance, M. Coquelle résuma les tentatives faites par le patron français pour améliorer le sort de l'ouvrier et déclara que c'est dans la poursuite de ces améliorations qu'il apportait à l'ouvrier une sécurité qu'il n'a pas encore eue, que se trouve la base d'une paix sociale et toutefois le patronat sait faire l'effort nécessaire pour ramener à lui les ouvriers dégoûtés, dit-il, du syndicalisme révolutionnaire.

M. CLEMENTEL SE REND A LONDRES POUR LE CONGRES INTERNATIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE

Paris, 23 juin. — M. Clementel, ancien ministre du Commerce, se rendant au Congrès international des Chambres de Commerce, qui s'ouvrira, à Londres, lundi prochain, a quitté Paris, aujourd'hui, à midi, par le rapide de Calais.

Il est accompagné de sept délégués de Chambres de Commerce industrielles françaises.

LE CONGRES DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Paris, 23 juin. — Le deuxième Congrès de l'Union Nationale des Combattants, s'ouvrira le 24 juin, à la mairie du 16^e arrondissement. A l'ordre du jour figurent l'examen des amendements qu'il conviendrait d'apporter au statut légal des anciens combattants, et l'étude des diverses questions de solidarité propres à améliorer leur sort.

UNE REUNION A PARIS DES PROPRIETAIRES DE FRANCE

Paris, 23 juin. — Avec la participation effective des Associations de petits propriétaires de toutes les grandes villes de France, la Fédération des groupements immobiliers tiendra, samedi après-midi, à 14 heures, sous la présidence de M. Fernand Brun, ancien député, une réunion au cours de laquelle seront discutées les deux questions des impôts et du régime futur des loyers.

Le Congrès du Coton continue ses séances à Manchester

Après une visite d'établissements industriels, à Liverpool, le Congrès du Coton a transféré ses assises à Manchester.

Sur la question des contrats, M. John Taylor est d'avis qu'un mode de contrat moins désavantageux pour le fabricant de tissus devrait être instauré. A l'heure actuelle, dit-il, le fabricant de tissus est dans une situation peu enviable. Il signe un contrat avec un filateur, aux conditions de celui-ci, pour la fourniture des fils, et, d'autre part, il signe un contrat avec le marchand de tissus, aux conditions de ce marchand, pour la livraison de tissus.

Un professeur américain, de l'Université de Harvard, M. Melvin T. Copeland, parlant des cours, dit combien les fluctuations brusques des prix sont regrettables. La stabilisation des cours lui paraît possible, par la comparaison internationale des prix, qui permettrait une compréhension plus nette des divers facteurs affectant la prospérité de l'industrie du coton.

DES SENATEURS VONT SE RENDRE A LONDRES EN AVION

Paris, 23 juin. — Les sénateurs qui partiront vendredi matin en avion pour se rendre à Londres, sont: MM. d'Estournelles de Constant, Brand, Auber, Beaumont, Ecard, Ernaut, Garnier, Berthoulet, Honorat, Humblot, Labrousse, de Marguerie, Morand.

A la Chambre belge

La mise en jugement des Allemands responsables des atrocités commises à Louvain, Andenne et Grammont

Bruxelles, 23 juin. — Au cours de la discussion, à la Chambre, du budget de la Justice, le ministre de la Justice a déclaré, concernant les affaires de la Cour de justice de Leipzig, que la Belgique se mettra d'accord avec les Alliés pour suivre une politique commune. Le ministre espère qu'on réclamera le jugement de tous les coupables, surtout de ceux qui ont donné les ordres qui ont causé les atrocités de Louvain, d'Andenne et de Grammont. (Très bien sur tous les bancs).

Les députés Erbes ayant demandé au ministre de la Défense Nationale s'il était exact que les troupes belges allaient remplacer dans le grand-duché de Luxembourg, la garnison française qui va être retirée, le ministre a répondu que c'était inexact.

LA CROIX DE GUERRE AUX COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES

Boulogne, 23 juin. — La remise solennelle de la croix de guerre aux communes de trois cantons de Vailly-sur-Aisne, Craonne et Neufchâteau (canton du Chemin-des-Dames), aura lieu le dimanche 27 juillet, sous la présidence de M. Loucheur, ministre des Régions libérées, assisté d'un représentant de France, très probablement le général Foch.

UN NOUVEAU DÉLAI DE TROIS MOIS aux contribuables des régions libérées pour leurs déclarations fiscales

Le dater de la promulgation du statut fiscal

A la séance du Sénat, mardi 23 juin, on fut discuté le statut des régions libérées, un amendement de M. Gouge, sénateur de la Somme, a été adopté par la Haute Assemblée, s'incorporant à l'article 5.

Il est ainsi conçu: « Sous réserve de l'application des délais spéciaux fixés par les articles qui précèdent, sont prorogés, jusqu'à l'expiration du troisième mois qui suivra la promulgation de la présente loi, les délais supplémentaires accordés par les lois fiscales pour toutes les déclarations, autres que celles relatives à l'impôt sur le chiffre d'affaires, lorsqu'elles doivent être faites par les contribuables des régions qui ont subi l'occupation ennemie. »

C'est donc un délai de trois mois à dater de la promulgation du statut fiscal, qui est accordé aux contribuables des régions libérées pour leurs déclarations fiscales.

La répartition du crédit pour la réparation des dommages de guerre

Le Journal Officiel a publié le texte du décret portant répartition entre les départements victimes de l'invasion du crédit fixé provisoirement pour avances en espèces pour la réparation des dommages de guerre en 1921. Nous relevons:

Pour le Nord: dommages aux houillères, 25.000.000 francs; dommages industriels, 294.537.000 francs; dommages non industriels, 619.482.000 francs.

Totaux: 929.039.000 francs. Pour le Pas-de-Calais: dommages aux houillères, 75.000.000 francs; dommages industriels, 32.490.000 francs; dommages non industriels, 406.851.000 francs.

Totaux: 514.341.000 francs.

Le vote par le Sénat du Statut fiscal des Régions libérées

Une lettre de la Chambre de Commerce de Lille, à M. Groussau, président de la Commission des R. L. de la Chambre

Dans une lettre qu'il adresse à M. Groussau, président de la Commission des Régions Libérées de la Chambre, M. Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille, observe que le Sénat, en votant le statut fiscal des régions libérées, n'a pas tenu compte des revendications formulées en vue d'obtenir l'exemption de tous impôts sur les revenus globaux et cédulaires réalisés en 1919.

La question va, de nouveau, être soumise à la Chambre des députés. Aussi, M. Descamps, s'adresse-t-il à M. Groussau, pour que l'honorable député intervienne auprès de la Commission des finances, et pour lui présenter les motifs de sa demande.

« J'ai d'ailleurs, continue M. Descamps, l'absolue certitude que, d'accord avec tous les représentants, vous défendrez nos droits de toute votre énergie, devant la Chambre, au moment de la discussion du projet, et que vous ne manquerez pas de faire remarquer à l'assemblée que le régime de 5 ans est compris par tous nos députés à l'époque du vote primitif, comme comportant l'exemption des impôts sur les revenus acquis en 1919. »

Le Prince Hirohito à Strasbourg

Strasbourg, 23 juin. — Le prince héritier du Japon est arrivé ce matin à Strasbourg à 8 heures, avec sa suite. Il a été salué à la descente du train par M. Alapetite, commissaire général de la République, et les autorités, ainsi que par M. Peirotes, maire de Strasbourg. Deux compagnies d'infanterie avec un colonel, drapeau et musique, rendaient les honneurs. Une foule nombreuse et sympathique salua respectueusement le prince héritier à sa sortie de la gare. Le cortège s'est ensuite rendu en automobile au Polygone, où a eu lieu une grande revue en l'honneur du prince.

Le prince Hirohito a assisté, au polygone, à différentes démonstrations de cavalerie, d'artillerie et de tracts. Il s'est ensuite rendu à la cathédrale, qu'il a visitée en détail.

Le déjeuner au commissariat général

A midi 30, à eu lieu, au commissariat général, un déjeuner.

A l'issue du repas, M. Alapetite a remercié le prince Hirohito de sa visite et lui a assuré des sentiments d'amitié de la population d'Alsace-Lorraine pour le peuple japonais.

Le prince a répondu par une allocution, remerciant de la sympathie hospitalière qu'il a rencontrée en France et qui lui apparaît particulièrement précieuse dans cette ville de Strasbourg, qui a donné pendant un demi-siècle, l'exemple d'une fidélité inébranlable à la patrie, et qui symbolise aujourd'hui la majestueuse restauration du droit.

EN MARGE DU MATCH CARPENTIER-DEMPEY

Arrestation de contre-facteurs de billets pour la sensationnelle rencontre

New-York, 23 juin. — La police a arrêté huit contre-facteurs de billets pour assister au match Carpentier-Dempsey. Le pays avait été inondé de faux billets provenant de l'officine des contre-facteurs.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES DEMOBILISÉS DE LA CLASSE 1919

Paris, 23 juin. — Sur la proposition du gouvernement, le Sénat a adopté, sur le rapport de M. Marot, le projet de loi, déjà voté par la Chambre, étendant aux hommes de la classe 1919 rappelés sous les drapeaux les dispositions de la loi du 22 novembre 1918, garantissant aux mobilisés la reprise de leur contrat de travail.

Pour être valable, la demande de réintégration devra être notifiée par l'intéressé, par lettre recommandée, dans le délai de 15 jours qui suivra sa libération.

LES SALAIRES DANS LES FILATURES ANGLAISES DE COTON

Manchester, 23 juin. — L'Agence Havas communique: « Les ouvriers filateurs de coton ont décidé à l'unanimité d'accepter les réductions de salaires proposées pour toutes les branches dans la filature. »

COURTES DÉPÊCHES

De Strasbourg: L'après-midi d'hier du prince Hiro-Hito a été consacré à un court voyage sur le Rhin. Il a repris à 19 heures son train spécial pour Metz; le maréchal Fétals est parti dans le même train.

M. Laugier, juge d'instruction, a repris devant le Tribunal correctionnel de Metz les poursuites contre les auteurs de la dévalise de la gare de Metz, Jacques Talle, Achille Talle et Félix Va-

Le prix du pain

ET LA TAXE SUR LES BLES EXOTIQUES

Paris, 23 juin. — On annonce que le gouvernement a décidé, lors du dernier Conseil des ministres, de porter de 7 à 14 fr. le prix douanier sur les bles exotiques. Le décret fixant cette décision est actuellement en préparation au ministère de l'Agriculture.

On croit que cette question donnera lieu à un important débat à la Chambre, le groupe parlementaire de la défense paysanne, qui a voté une motion, aux termes de laquelle une majorité de droits de douane est à l'heure actuelle inopportune, s'agissant de soutenir que la majorité des bleds, pour le gouvernement, serait injustifiée, exorbitante et risquerait tout au moins de consolider le prix du pain.

CE QUE DISENT LES MEUNIERES

Paris, 23 juin. — La Commission départementale de l'Agriculture réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu une communication de l'Association nationale de la meunerie française sur le futur régime du blé, tel qu'il doit être établi par le gouvernement avant le 1^{er} août.

Les représentants de la meunerie estiment que nos approvisionnements en blé sont insuffisants pour assurer la soudure, dans des conditions satisfaisantes, qui permettent d'éviter l'augmentation des prix du pain.

LE SENAT ADOPTE DIVERS PROJETS

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Alexandre Ribot.

LES EMPLOIS DES RAPPELÉS

M. Marot développe son rapport sur le projet de loi tendant à garantir leur travail et leur emploi aux rappelés sous les drapeaux; il s'agit en particulier de ceux de la classe 19.

LA NAVIGATION AERIENNE

On adopte le projet portant approbation du protocole additionnel à la convention du 13 octobre 1919, portant réglementation de la navigation aérienne en date du 1^{er} mai 1920, signée à Paris, entre la France et les Puissances Alliées et Associées.

LA COUR PERMANENTE DE JUSTICE

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi portant approbation du protocole de Genève, relatif à la Cour permanente de justice internationale de la Société des Nations en date,